

Document généré le mercredi 26 juillet 2023 à 14:18

Avis d'attribution n°1

Diffusion Internet	Version	Transmis	Publication	Visites	Retraits	Dépôts
web + alerte	Intégrale	26/07/23	26/07/23			

Diffusion Presse	Version	Transmis	Publication	Etat	Identifiant	N° Annonce
------------------	---------	----------	-------------	------	-------------	---------------

Service : CPJ

Classification CPV :

Principale : **51110000** - Services d'installation de matériel électrique
 Complémentaires : **31522000** - Lampes décoratives pour arbres de Noël
31680000 - Fournitures et accessoires électriques
39298900 - Éléments décoratifs divers
45310000 - Travaux d'équipement électrique

AVIS D'ATTRIBUTION

VILLE DE L'ISLE SUR LA SORGUE

M. Pierre GONZALVEZ - Monsieur le Maire
 Hôtel de Ville
 service de la commande publique
 rue Carnot
 BP 50038 - 84800 L'Isle sur la Sorgue
 Tél : 04 90 38 96 50
 SIRET 21840054700012



Objet du marché	Location d'illuminations festives hivernales sur la Commune de L'Isle sur la Sorgue
Référence acheteur	MP23-05
Nature du marché	Services
Procédure	Procédure adaptée
Code CPV principal	51110000 - Services d'installation de matériel électrique
Code CPV complémentaire	31522000 - Lampes décoratives pour arbres de Noël 31680000 - Fournitures et accessoires électriques 39298900 - Éléments décoratifs divers 45310000 - Travaux d'équipement électrique
Critères d'attribution	Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés dans le cahier des charges (règlement de la consultation, lettre d'invitation ou document descriptif).
Procédures de recours	Instance chargée des procédures de recours : Tribunal administratif de Nîmes 16 avenue Feuchères CS 88010 30941 Nîmes - Cedex 09 Tél : 0466273700 - Fax : 0466362786 greffe.ta-nimes@juradm.fr

ATTRIBUTION DU MARCHÉ

Date d'attribution : 24/07/23

Nombre d'offres reçues : 2

Marché n° : MP23-05 - **BLACHERE ILLUMINATION** ALL DES
BOURGUIGNONS 84400 APT

Montant HT : **109 290,92 €**

Sous-traitance : non.

Renseignements complémentaires

Marché ordinaire. La procédure de passation utilisée est la procédure adaptée ouverte. Elle est soumise aux dispositions des articles L. 2123-1 et R. 2123-1 1° du code de la commande publique.

Les prestations sont réglées à prix mixtes (A prix forfaitaire pour les prestations annuelles et à prix unitaires avec émission de bon de commande ou d'ordre de services) pour les prestations ponctuelles.

Ce marché est conclu pour un montant global et forfaitaire (DPGF) fixé à 54 645.46 euros HT pour les prestations annuelles.

La partie à bons de commande est conclue sans montant minimum et avec un montant maximum annuel fixé à 30 000€ HT pour les prestations ponctuelles

Le marché prend effet à sa date de notification pour une durée initiale de 12 mois. Il est renouvelable 1 fois par reconduction tacite pour une seconde période qui court à compter de la date anniversaire du marché et s'achève au 31 mars 2025.

Envoi le 26/07/23 à la publication

Marches-Publics.info V9.7